

## PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
31 octobre 2014

DATE DE CONVOCATION  
24 octobre 2014

DATE D'AFFICHAGE  
7 novembre 2014

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	25
PROCURATION(S)	7
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que les délibérations  
faisant l'objet du présent procès-verbal  
ont été télétransmises en Préfecture de  
l'Eure, au titre du contrôle de la légalité  
le :

13 NOVEMBRE 2014  
et qu'elles ont été notifiées aux  
intéressés.

Le Maire

Le, **TRENTE-ET-UN OCTOBRE** DE L'AN DEUX MILLE QUATORZE à 20H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en  
séance publique à la mairie, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LECERF, CANCALON, N'DIAYE, LEGO, GHOUL,  
COPLO, FLIOU, GEBERT, AMSALEM, LOZE.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DJEMEL, NIAUX, BOUDART, LOUBASSOU,  
COMBES, DELIENCOURT-GODEFROY, CHAMOUMA, REBOURS, DUMONTIER,  
POUHE, BUCARD.

**formant la majorité des Membres en exercice.**

**Étaient excusé(s) :** Mmes DORDAIN, SCHREIBER, JOURDAN, et M. BOURBAULT,  
BALUT, BARBOSA, OULHISSE, CHARLES.

**Absent(e)s :**

**Avaient donné pouvoir :** Mme DORDAIN à M. CANCALON ; M. BOURBAULT à  
M. JAMET ; M. CHARLES à Mme BOUDART ; Mme SCHREIBER à Mme POUHE ;  
M. BARBOSA à M. FLIOU ; M. OULHISSE à Mme DUVALLET ; Mme JOURDAN à  
M. AMSALEM.

M. Mohamed FLIOU

est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

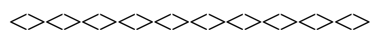
Fonctionnaires : MM. BARBE, AURIERES, FONTAINE, et Mmes BATAILLE, N'GAME,  
LAMBERT.

## ORDRE DU JOUR

Page

N°	Désignation d'un secrétaire de séance	2
	Approbation des procès-verbaux de séance	2
	<b>Présentation</b> des « grands chantiers » et des « investissements immobiliers » à Val-de-Reuil	3
	Informations générales	2
	Compte rendu de délégation du Maire	
	<b>PROJETS DE DELIBERATION</b>	
1	<b>Finances</b>	
	Dotation de solidarité urbaine – Rapport d'utilisation	6
2	<b>Urbanisme</b>	
	Dispositif d'investissement locatif destiné aux particuliers – Loi PINEL - Approbation	8

	Foncier – Construction d’un complexe de football en salle (futsal) – Vente d’un terrain au Group Erden - Approbation	<b>10</b>
<b>3</b>	<b>Enfance – Jeunesse – Education</b>	
	Projet éducatif territorial (PEDT) - Partenariat entre la Ville et les établissements publics locaux d’enseignement (EPL) - Convention d’utilisation des locaux et espaces scolaires du collège Pierre Mendès France	<b>11</b>
	Convention de partenariat « Défi ecol’énergie 27 » avec le FEDER, le CRHN 76, le CG 27 et la Ville	<b>13</b>
<b>4</b>	<b>Administration générale</b>	
	Convention de mise à disposition d’un espace à l’association « Envie d’agir »	<b>14</b>
	Convention de mise à disposition d’un espace à l’association « VDR Scrabble »	<b>15</b>
	Syndicats, organismes et associations – Désignation des représentants du Conseil	<b>16</b>
<b>5</b>	<b>Questions diverses</b>	<b>17</b>



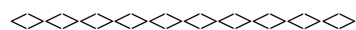
M. le Maire procède à l’appel nominal.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. le Maire propose la désignation de M. Mohamed Fliou.  
Cette proposition est adoptée à l’unanimité.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2014 est approuvé à l’unanimité.



Avant de passer à l’ordre du jour, M. le Maire fait part de quelques informations :

**Permanences municipales.** A compter du 7 novembre, un élu assisté d’un fonctionnaire tiendra, sans rendez-vous, une permanence tous les vendredis de 13h00 à 18h00, au Kiosque de la rue Grande, pour recevoir les habitants.

**Dates à retenir :**

- Cérémonie du 11 novembre – mardi à 10h45 au Monument Mémoire et Paix.
- Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du nouveau bâtiment de la gare – jeudi 13 novembre à 15h30.
- Installation du nouveau Commissaire Arnaud BELDON – lundi 17 novembre à 17h00 au Commissariat de Val-de-Reuil.

- Journée internationale des droits de l'enfant – jeudi 20 novembre. Un élu sera présent dans les classes de CM1 ou CM2.

- Présentation publique du Prix national Art Urbain pour lequel les architectes Lydie et Philippe Chamblas ont concouru pour l'opération de la rénovation du quartier de la Grosse Borne et de la rue du Pas des Heures. Jeudi 27 novembre à 16h30 à la Grande Arche de la Défense à Paris.

- Mme Myriam El Khomri, Secrétaire d'Etat à la Ville, a informé de son souhait de venir à Val-de-Reuil en fin d'année.

#### **Autres informations :**

**PRE.** Un comité de pilotage s'est tenu vendredi 17 octobre en présence de Mme la Sous-préfète, de M. l'Inspecteur de l'Education Nationale et de Mme Catherine Duvallet, adjointe chargée de l'éducation.

**PPMS.** Comme l'an dernier, un exercice de sécurité s'est déroulé le 13 octobre entre 10h00 et 12h00 dans les écoles de la ville, sur le thème d'une « inondation majeure ». Un élu était présent dans chaque groupe scolaire.

#### **Contrat d'agglomération 2014-2020 :**

Une opération majeure : La création d'une « Maison des services publics ». Mais aussi d'autres opérations importantes comme la revitalisation de la rue Grande, la fin des travaux pour la fibre optique, l'adaptation des Chalands pour en faire la « Maison des habitants », le parc écologique, la prolongation de la voie de l'Orée et diverses études.

**Mutualisation GFI** (gestion financière) Ville/CASE, dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne d'engagements au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Etats Généraux de l'Emploi.** La rencontre s'est déroulée le 6 octobre de 14h00 à 17h00 à l'hôtel d'entreprises des 4 soleils. 60 participants, représentant 30 entreprises et les 5 partenaires de l'emploi étaient présents.

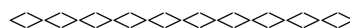
#### **Travaux :**

**Ecole des Cerfs-Volants.** La rénovation peinture du hall a été effectuée par les services techniques.

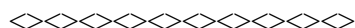
**Aménagement du Carrefour Sablons / Parc** pour la sécurisation de la ville, la diminution de la vitesse, un début de piste cyclable et des trottoirs. Le chantier démarrera début décembre pour une durée de 3 mois.

#### **Urbanisme / Logement / Activités :**

A l'appui d'un diaporama, M. le Maire commente les « grands chantiers » et les « investissements immobiliers » en cours et en projets à Val-de-Reuil (voir en annexe).



M. le Maire propose de passer à l'ordre du jour.



## **COMPTE RENDU DE DELEGATION**

(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2014)

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

### **Marchés publics :**

#### **- Arrêté n° 2014-057 du 19 mai 2014**

Marché de services n° 2014/004 pour l'entretien ménager de deux sanisettes automatiques – Attribué à l'entreprise ODS Propreté, située à Val-de-Reuil.

Montant mensuel : 688,50 € HT

Durée : 1 an renouvelable

Durée totale : 4 ans

#### **- Arrêté n° 2014-064 du 03 juillet 2014**

Marché de services n° 2014/006 pour prestations de géomètre – Attribué à l'entreprise AGEOSE GEOMETRE EXPERT, située à Val-de-Reuil.

Montant minimum annuel : 8 000,00 € HT – Montant maximum annuel : 20 000,00 € HT

Durée : 1 an, renouvelable 3 fois

#### **- Arrêté n° 2014-065 du 07 juillet 2014**

Marché de travaux n° 2014/002 pour l'extension du système de vidéo vigilance, phase 3 – Attribué à l'entreprise SPIE Ile France Nord-Ouest, située à Cléon.

Montant minimum annuel : 100 000,00 € HT – Montant maximum annuel : 200 000,00 € HT

Durée ferme : 3 ans

#### **- Arrêté n° 2014-066 du 24 juin 2014**

Marché de services n° 2014/008 pour prestations d'entretien du bassin extérieur piscine – Attribué à l'entreprise DALKIA, située à Evreux.

Montant total : 10 241,00 € HT

Durée : du 15 juin au 15 septembre 2014

#### **- Arrêté n° 2014-071 du 4 août 2014**

Marché de fournitures n° 2014/005 pour l'acquisition et l'installation d'un système de gestion intégrée de gestion financière avec reprise des données – Attribué à l'entreprise GFI PROGICIELS, située à Saint-Ouen (93).

Montant total : 60 707,52 € HT  
Durée : 1 an

- Arrêté n° 2014-072 du 18 août 2014

Marché de prestations intellectuelles n° 2014/007 pour un audit organisationnel des services municipaux – Attribué à l'entreprise Ernst & Young, située à Courbevoie (92).

Montant total : 58 500,00 € HT  
Durée : 5 mois

- Arrêté n° 2014-073 du 28 juillet 2014

Marché de prestations intellectuelles n° 2014/009 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation de la concession d'aménagement de la parcelle BZ308 – Attribué à l'entreprise HULAK Architecte urbaniste, située à Paris (75).

Montant total : 14 950,00 € HT  
Durée : 5 mois

- Arrêté n° 2014-074 du 28 juillet 2014

Marché de prestations intellectuelles n° 2014/010 pour la mission d'accompagnement du choix d'un opérateur commercial au sein du quartier « germe de ville » – Attribué à l'entreprise Convergences CVL, située à Paris (75).

Montant total : 14 750,00 € HT  
Durée : 5 mois

- Arrêté n° 2014-082 du 1<sup>er</sup> octobre 2014

Marché de services n° 2014/012 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude et le conseil en assurances de la Ville – Attribué à l'entreprise Consultassur, située à Vannes (56).

Montant total : 4 720,00 € HT  
Durée : 1 an

- Arrêté n° 2014-083 du 24 septembre 2014

Marché de travaux n° 2014/003 pour la rénovation du hall d'accueil de la piscine – Attribué à l'entreprise EGB, située à Val-de-Reuil.

Montant total : 230 449,48 € HT  
Durée : 6 mois

- Arrêté n° 2014-085 du 25 septembre 2014

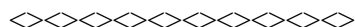
Marché de travaux n° 2014/013 - Avenant n°2 (pour plus-value) - pour la rénovation-modernisation du CCAS, lot 11 – Attribué à l'entreprise Désormeaux, située à Grand-Quevilly (76).

Montant total : passe de 131 988,56 € à 132 451,41€ HT

**Interventions :**

*M. Lozé demande quelles informations ont été rendues par le chargé de mission recruté pour ce travail précédemment et souhaite des éclaircissements quant à la méthode et au choix de ce Cabinet Ernst & Young.*

**M. le Maire** précise que ce marché a été reporté en janvier 2015 et qu'il pourra répondre plus précisément par la suite à ces questions.



**Délibération n° 1**

**DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2013 - RAPPORT D'UTILISATION**

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

La ville de Val-de-Reuil a été éligible, au titre de l'année 2013, à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour un montant de 2 127 299 €.

Cette dotation, composante de la DGF, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Le montant de la DSU des communes est déterminé par l'application d'un indice synthétique calculé en fonction de leur richesse et de leurs charges. En 2013, la commune a bénéficié en sus d'une « DSU cible » de 281 810 € attribuée aux 150 premières communes bénéficiaires de la DSU.

Pour information : revenu 2013 par habitant de la commune : 6.805 € ; revenu moyen par habitant commune de + 10000 habitants : 14.043 €.

L'article L2334-19 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une commune ayant bénéficié de cette DSU doit présenter au Conseil municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

Pour 2013, les dépenses éligibles à la DSU s'élèvent à **6.522.163 €** et se répartissent comme suit :

**Section d'investissement :**

**Actions pour l'éducation, la jeunesse, le sport et la culture :**

Construction d'un théâtre	500.000,00 €
Travaux groupes scolaires	194.561,31 €
Travaux amélioration piscine	513.017,29 €
Travaux locaux canoë kayak	454.384,37 €
Mobilier, matériel informatique des écoles :	101.476,58 €

Matériel pour les équipements sportifs 48.481,70 €

**Actions pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie :**

Travaux éclairage et télédistribution (PPP) 1 355.497,03 €  
Réhabilitation du C.C.A.S. 747.942,85 €  
Mobilier urbain, signalétiques : 30.332,41 €

**Soit un total d'investissement de :** 3 945.693,54 €

**Financement :**

Subventions obtenues sur les actions : 161.630,00 €  
Fonds propres de la ville : 3 784.063,54 €

**Section de fonctionnement :**

**Actions et manifestations en faveur de la population : 1.333.060 €**

*Sous forme de participation financière*

Syndicat intercommunal de musique : 465.550,00 €  
Théâtre des Chalands : 325.000,00 €  
Musique à l'école : 85.500,00 €  
Fête du sport : 106.524,00 €  
Côté Jardin (spectacles de théâtre) 125.000,00 €  
Cinéma les Arcanes : 80.000,00 €  
Cinéma en plein air : 54.000,00 €  
Beau Geste (spectacles danse) : 25.000,00 €  
La Rolivaloise (course féminine) 32.486,00 €  
Théâtre Ephéméride (spectacle théâtre) : 20.000,00 €  
Musiques actuelles « soirée caméléon » 14.000,00 €

**Actions sociales en faveur de la population : 1 243.410,00 €**

*Sous forme de subvention au CCAS*

Le Pôle emploi : aide à la recherche d'emploi,  
Le Pôle logement : aide à l'accès au logement,  
Le Point d'accès au droit : mise à disposition d'un lieu et de moyens pour  
l'accompagnement dans le domaine de la justice et du droit,  
Le CLAS (accompagnement scolaire),  
Groupe de parents d'enfants handicapés,  
Organisation de « chantiers jeunes » l'été et aux petites vacances  
Financement de l'épicerie sociale Epireuil,  
Financement de l'Association de Services Intercommunale

**Soit un total de fonctionnement de :** 2.576.470 €

**Financement :**

Subventions obtenues sur les actions : 110.250,00 €  
Fonds propres de la ville : 2 466.220,00 €

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,**

**- Prend acte** du rapport d'utilisation de la DSU 2013.

**Interventions :**

*M. Lozé remercie M. Coquelet d'avoir rappelé l'objectif de cette subvention DSU, une contribution pour les communes qui ont des charges élevées. Il regrette que les projets menés à Val-de-Reuil rajoutent des charges, notamment le nouveau théâtre. Sans remettre en cause les autres réalisations, cette construction est en totale contradiction avec l'objectif de ce type de subvention.*

**M. Coquelet** estime que c'est un point de vue. La question posée étant « comment appartenir à la communauté rolivaloise ? ». Les habitants n'ont pas tous le même parcours, certains ont des difficultés et l'accès à la culture est une des clefs qui permet aussi de trouver sa place dans la communauté. La culture est un minimum vital, nécessaire, pour assurer une cohésion sociale.

*M. Lozé rappelle qu'il n'est pas contre la culture, mais pas pour la culture à n'importe quel prix. Il juge le coût de cette construction trop lourd et note que cela aurait pu servir à autre chose.*

**M. le Maire** précise que ce théâtre est un apport important pour la ville puisqu'il figure dans la maquette ANRU qui est portée à 100 M€. Cette maquette de projets est un bloc. L'ancien théâtre ne pouvait pas être transformé et l'Arsenal a été très bien subventionné. Une ville ne peut pas progresser sans son bâti, sans sa construction et Val-de-Reuil compte un peu dans l'urbanisme et la construction en France.

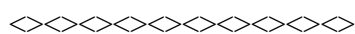
Si l'on crée un quartier, il doit recevoir des services publics autour desquels le théâtre qui est un lieu de vie, un lieu d'animation, doit s'articuler.

A titre d'exemple, il y a quelques temps existaient toute une série d'équipements de sports et pourtant il a été décidé de faire un grand stade. Malgré sa bonne fréquentation, l'on pourrait penser que le coût d'entretien est une folie... Tout sujet de ce type peut amener la même critique.

Certaines villes ne font rien, d'autres ont des projets qui les font avancer. Ce quartier, avec sa nouvelle gare, ses nouveaux logements, est souhaitable pour notre ville. Il sera un beau quartier.

*M. Amsalem précise que le stade Jesse Owens n'a pas coûté un euro à la Ville, à part le terrain, contrairement au théâtre.*

**M. le Maire** demande qui a payé l'éclairage du stade ? les VRD, les parkings et surtout le fonctionnement, le coût d'entretien, les espaces verts ? Il rappelle que c'est la Ville et qu'il a fallu assurer cela pour que le stade soit réalisé.



**Délibération n° 2**

**URBANISME - DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT LOCATIF  
DESTINE AUX PARTICULIERS - LOI PINEL - APPROBATION.**

M. le Maire expose au Conseil municipal :



L'Opération de Renouvellement Urbain et le programme ANRU ont permis de rénover et d'embellir le germe de ville. Cette nouvelle attractivité a incité les promoteurs immobiliers et les investisseurs à réaliser des opérations à Val-de-Reuil, comme les 130 logements de Constructa au Domaine du Val ou encore les 96 logements de la résidence de la Nation de Nexity. Ces opérations ont été accélérées par les dispositifs fiscaux issus de la loi ROBIEN qui étaient applicables sur la commune.

Le nouveau dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif « PINEL » permet aux investisseurs, en contrepartie du financement de logements neufs à forte performance énergétique et aux loyers plafonnés, de bénéficier de fortes réductions d'impôts sur le revenu (de 12 à 21%). Seuls les territoires dont les marchés immobiliers sont les plus tendus pourront en bénéficier.

Madame la Ministre du logement, par courrier du 6 août 2014, a confirmé que la Ville vient de bénéficier de ce nouveau dispositif dans le cadre du reclassement dans le zonage dit « B2 ». Cette mesure permettra de relancer la promotion privée sur la ville et notamment en bordure de l'avenue des Falaises où il est nécessaire de faire intervenir des promoteurs pour construire de petits immeubles. Déjà, des promoteurs ont pris contact avec la Ville pour étudier les fonciers qui seraient disponibles pour accueillir des opérations de logements.

Pour mettre en œuvre l'investissement locatif intermédiaire sur la ville, il est nécessaire de solliciter un agrément auprès du Préfet de Région.

Compte tenu de ces éléments, il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **émettre** un avis favorable à la mise en application du dispositif d'investissement locatif intermédiaire sur la Commune.
- **d'autoriser** la Communauté d'Agglomération Seine-Eure à effectuer la demande d'agrément auprès du Préfet de Région.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,**

- **Emet** un avis favorable à la mise en application du dispositif d'investissement locatif intermédiaire sur la Commune.
- **Autoriser** la Communauté d'Agglomération Seine-Eure à effectuer la demande d'agrément auprès du Préfet de Région.

**Interventions :**

*M. Amsalem* annonce qu'il votera pour ce dispositif qui peut être un levier intéressant. En parallèle, il rappelle sa demande de travailler avec sérieux et application avec les bailleurs sociaux, car les logements du centre-ville sont dans un état pas possible, les habitants en sont témoins. Cela fait craindre un déplacement en deux communes qui vont se développer, d'une part une commune qui vivra dans des conditions difficiles et une autre dans les projets que vous avez présentés. Ce n'est pas souhaitable et il serait étrange qu'un centre-ville soit isolé. Le groupe compte donc sur le Maire qui rencontre régulièrement les bailleurs locaux et leurs représentants nationaux, pour

*défendre ces personnes qui vivent en centre-ville et qui ne se contenteront pas d'une cage d'escalier repeinte et d'un interphone.*

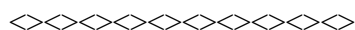
**M. le Maire** confirme que l'on peut compter sur lui et qu'il a toujours su apporter les réponses attendues sans attendre M. Amsalem.

Sur ce sujet de « politique de la ville », il convient d'expliquer que depuis 15 ans elle consiste à diriger vers la périphérie de la ville l'argent privé, le plus possible. C'est-à-dire de faire en sorte que des investisseurs amènent de nouveaux quartiers et de nouveaux aménagements. En revanche, cette politique de la ville, dans le cadre du périmètre ANRU, a engagé des travaux qui n'auront échappé à personne et qui ont fait apparaître entre autre sur les toits des panneaux solaires, du chauffage et des conditions de sécurité qui ont changé.

La répartition est : en centre-ville, l'argent public, à la « périphérie » l'argent privé. Il y a donc bien deux villes, une qui a besoin de plus de levier, plus d'aide, plus de soutien, ce qui consiste, par la dépense publique, à ramener tout le monde à égalité, tel le principe même du service public et une ville où il y a davantage d'initiatives privées.

Ces critiques, celles de l'opposition et celles entendues par ailleurs, sur les différences ressenties entre centre-ville et périphérie, font penser que la vérité est au milieu et que l'on peut effectivement compter sur le Maire pour aider les habitants et pour défendre la ville bec et ongle.

**M. Cancalon**, sur le sérieux et l'application du travail avec les bailleurs sociaux, invite M. Amsalem à passer une journée avec lui sur le terrain pour juger de ce travail et des chiffres de la vacance des logements du germe de ville, qui sont passés de 250 à 100 actuellement.



### **Projet de délibération : N° 3**

#### **FONCIER – CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE FOOTBALL EN SALLE (FUTSAL) – VENTE D'UN TERRAIN AU GROUP ERDEN – APPROBATION**

M. le Maire expose au Conseil municipal :

La Ville a signé fin 2011 avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (E.P.F.N.) une convention pour le rachat des terrains situés sur les ex ZAC des Noës et de la gare. Dans ce cadre, il a été décidé en septembre 2013 d'acquérir la parcelle CD23, d'une surface de 26 194m<sup>2</sup>, afin d'y implanter l'aire de jeux pour enfants « Toukyland ». Cet équipement, qui fêtera prochainement sa première année d'existence, a accueilli durant l'été la plupart des centres de loisirs des communes de la Région.

Afin de renforcer l'attractivité de cet îlot et compléter l'offre en matière de loisirs, un investisseur propose la construction d'un bâtiment de 3700m<sup>2</sup> comportant 3 terrains de football en indoor, plusieurs courts de squash ainsi que des terrains extérieurs dédiés au football et au volleyball. Cet important complexe, le plus grand de la Région, sera financé par des joueurs professionnels qui seront présents à l'inauguration des locaux ainsi qu'à

l'occasion d'événements promotionnels. Il pourrait s'implanter sur une emprise de 16 000m<sup>2</sup> appartenant à la Ville et provenant de l'ex parcelle CD 23.

Le permis de construire du bâtiment, conçu par le cabinet Artefact, pourrait être déposé en novembre pour ouvrir à la rentrée 2015.

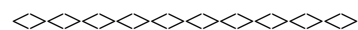
France Domaine a été sollicité à propos de cette vente, mais aucun avis n'a été formulé dans le délai règlementaire.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **approuver** la vente à la société ERDEN de 16000m<sup>2</sup> issus de la parcelle cadastrée CD23, pour un montant de 125 000€ TTC.
- **autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs d'achat et de vente.
- **dire** que les recettes correspondantes à la vente seront versées à l'article 2111 fonction 01 du budget 2014.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,**

- **Approuve** la vente à la société ERDEN de 16 000m<sup>2</sup> issus de la parcelle cadastrée CD23, pour un montant de 125 000€ TTC;
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente ;
- **Dit** que les recettes correspondantes à la vente seront versées à l'article 2111 fonction 01 du budget 2014.



**EDUCATION – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) –  
CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LES  
ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (EPLÉ)  
ET LA VILLE POUR L'UTILISATION DES LOCAUX ET ESPACES  
SCOLAIRES – MISE A DISPOSITION DES ESPACES SPORTIFS DU  
COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE**

Mme Catherine Duvallat expose au Conseil municipal :

La politique d'éducation prioritaire relancée par le gouvernement a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République en a défini l'objectif : ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France. À l'horizon de la rentrée 2015, les réseaux actuels Eclair et RRS seront progressivement remplacés par les REP+ et les REP.

Par ailleurs, Val-de-Reuil a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 alors que seules 27 des 675 communes euroises, soit un ratio inférieur à la moyenne nationale, choisissaient de relever le défi.

Grâce à une consultation menée dès le mois d'avril 2013 notamment avec l'Inspecteur de l'Education Nationale, les enseignants, les partenaires associatifs, les personnels territoriaux (animateurs, éducateurs sportifs, agents spécialisés des écoles maternelles, de la culture et de la communication), tous les professionnels et les parents d'écopiers, le projet a pu se construire rapidement dans un esprit de collaboration.

Plus de 1200 enfants ont découvert gratuitement de nouvelles activités après l'école durant toute l'année scolaire 2103/2014. En moyenne 50 à 60% des enfants du 1er degré participent au temps d'ateliers de 15h20 à 16h30 (sont inscrits chaque jour environ 30 à 60% des élèves scolarisés en maternelle et 50 à 70% des élèves scolarisés en élémentaire).

Environ 140 intervenants compétents qualifiés et formés sont mobilisés chaque jour pour assurer un encadrement de qualité. De très nombreux partenaires éducatifs volontaires (plus de 30 enseignants du primaire, des auxiliaires de vie scolaire, plus de 30 intervenants des associations locales, des stagiaires en formation du centre EPIDE de Val-de-Reuil,...) complètent les équipes d'agents communaux (environ 80 personnes pour l'ensemble des 7 groupes scolaires) constituées sur chaque site.

Enfin, en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 30 septembre 2013 autorisant le maire de Val-de-Reuil à signer le 1<sup>er</sup> PEDT pour une durée maximale de 3 ans (à compter de la rentrée scolaire 2013), le document a été établi et partagé entre les différentes organisations. Le PEDT de Val-de-Reuil 2013-2016 a donc été validé et signé par les acteurs institutionnels retenus.

La concertation, la coordination et les échanges réguliers entre les partenaires sont notamment recherchés au sein du comité de pilotage du PEDT pour assurer la cohérence entre les dispositifs et les projets mis en œuvre sur le territoire pour toutes les activités menées sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Dans ce contexte, des activités menées dans le cadre du PEDT, et plus particulièrement des interventions des Accueils collectifs éducatifs de mineurs dits Centres ou Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), peuvent être organisées dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL).

Au travers d'un projet (ci-joint) de convention cadre de mise à disposition de locaux et espaces scolaires à usage collectif et de son annexe, il est proposé de formaliser les termes du partenariat que la Ville entend établir avec les EPL qu'elle sollicite pour organiser les activités des différents temps éducatifs.

Par ailleurs, la Ville s'est engagée à accompagner les élèves dans leur scolarité et notamment leur faciliter le passage de primaire au secondaire.

Cette convention de partenariat entre le collège Pierre Mendès France et la Ville de Val-de-Reuil réglementera les différents aspects liés à la mise à

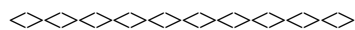
disposition des espaces sportifs scolaires extérieurs (responsabilité des parties, durée, évaluation,...). Les modalités d'intervention (jours, structure utilisatrice,...) seront précisées en annexe.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la délibération présentée par Mme Catherine Duvallet ;
- d'autoriser M. le maire à signer la présente convention ainsi que les éventuels avenants liés à l'évolution de cette convention.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,**

- **Approuve** la délibération présentée par Mme Catherine Duvallet.
- **Autorise** M. le maire à signer la présente convention ainsi que les éventuels avenants liés à l'évolution de cette convention.



#### **Délibération n° 5**

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT « DEFI ECOL'ENERGIE 27 » - AUTORISATION**

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil municipal :

Dans le cadre de son programme d'animation et d'éducation scientifique « énergie au bout des doigts », l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure (ALEC 27) relaye le projet éducatif nommé « défi Ecol'Energie 27 » destiné à l'ensemble des établissements d'enseignement primaire du département de l'Eure. Les partenaires techniques et financiers de ce défi sont le FEDER, le Conseil régional de Haute-Normandie et le Conseil général de l'Eure.

En 2013, la Ville a souhaité s'inscrire dans ce dispositif, qui permet de sensibiliser les plus jeunes à la préservation de l'énergie. La prise en charge pour la commune est de 10% du financement des interventions d'animation et de pilotage, soit 1 500 € par école.

Une première expérience s'est révélée concluante avec le groupe scolaire Louise Michel, c'est pourquoi l'opération est reconduite cette année avec le groupe scolaire Les Dominos. Il s'agit d'éveiller les élèves aux enjeux énergétiques et climatiques et de leur donner les moyens de maîtriser leur consommation d'énergie. Ainsi, les outils pédagogiques tel que plateau de jeu, cartes, exercices, visualisation de DVD et schémas seront mis à disposition des élèves dans le cadre d'ateliers. Les élèves seront également chargés de maintenir mensuellement un tableau de bord sur les indicateurs de consommations de fluides.

Le projet éducatif « Défi Ecol'Energie 27 » se déroulera à partir du mois de novembre 2014 et se terminera à la fin de la période de chauffe, c'est-à-dire en avril 2015. Pour ce faire, l'ALEC 27 se charge de la coordination et de l'animation du projet avec les différents partenaires et propose une

convention qui définit le rôle des différents acteurs du projet et les modalités d'organisation.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser M. le Maire à la signer.

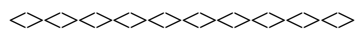
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,**

- **Accepte** les termes de la convention.

- **Autorise** M. le maire, ou son représentant, à signer la présente convention.

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.



#### **Délibération n° 6**

### **CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « L'ENVIE D'AGIR » POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE**

M. Bernard Cancalon expose au Conseil municipal :

Dans le cadre de son soutien au mouvement associatif, la Ville de Val-de-Reuil met à disposition des associations rolivaloises des équipements.

Depuis plusieurs années, les relations entre la commune et les associations ont été contractualisées par la mise en place de conventions pour garantir un meilleur partenariat et permettre que celles-ci participent activement aux manifestations de la ville, comme lors de la fête du sport et du forum des associations le 12 octobre dernier.

L'association « L'envie d'agir », créée il y a un an par 4 rolivaloises et qui compte aujourd'hui 9 femmes bénévoles, a pour but la collecte de dons et la fabrication d'objets destinés aux familles et aux institutions accueillant des enfants et adultes autistes.

Faute de locaux, elles stockent chez elles jouets, peluches et divers matériels récréatifs. En commençant leur activité en avril 2014 l'association a déjà aidé les Papillons Blancs, le Home Pascale et le Home Nicolas d'Evreux à hauteur de 1 000 €.

L'association, pour se diversifier, désire organiser, 3 ou 4 fois par semaine, des ateliers thématiques d'écriture, de tricot et couture, de plantation, de vente de muguet. En mars 2015 les bénévoles prévoient d'organiser un grand loto et commencent déjà à rechercher des lots.

Pour poursuivre et développer leur activité, les membres de l'association recherchent un local de 30 m<sup>2</sup>, sanitaires et point d'eau compris. Afin de soutenir cette association, il est proposé de mettre à sa disposition un espace

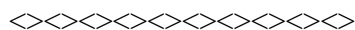
(une salle d'activité et 4 placards muraux représentant 43,60 m<sup>2</sup>) situé au 56 rue traversière.

Sur la base de ses éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- **d'approuver** la mise à disposition de l'association « *L'envie d'agir* » d'un espace, tel que défini ci-dessus.
- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ci-annexée.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,**

- **Approuve** la délibération proposée par M. Cancalon.



#### **Délibération n° 7**

#### **CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « VAL-DE-REUIL SCRABBLE » POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE PARTAGE DANS LES LOCAUX DE « LA RENCONTRE »**

M. Bernard Cancalon expose au Conseil municipal :

Dans le cadre de son soutien au mouvement associatif, la Ville de Val-de-Reuil met à disposition des associations rolivaloises des équipements.

Depuis plusieurs années, les relations entre la commune et les associations ont été contractualisées par la mise en place de conventions pour garantir un meilleur partenariat et permettre que celles-ci participent activement aux manifestations de la ville, comme lors de la fête du sport et du forum des associations le 12 octobre dernier.

L'association Val-de-Reuil scrabble a été fondé en septembre 2011 par des Rolivalois. Elle adhère à la Fédération Française de scrabble. Les membres de ce club sont licenciés, organise hebdomadairement des séances d'entraînement, participe aux tournois locaux, régionaux ou même nationaux.

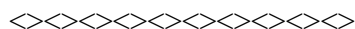
Pour poursuivre et développer leur activité, les membres de l'association recherchent un local de 30 m<sup>2</sup>, sanitaires et point d'eau compris. Afin de soutenir cette association, il est proposé de mettre à sa disposition un espace partagé (une salle d'activité représentant 43,60 m<sup>2</sup>) situé au 56 rue traversière dans les locaux de « La Rencontre » hors partie utilisée par l'association Vestival tous les vendredis de 17h00 à 20h00.

Sur la base de ses éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- **d'approuver** la mise à disposition de l'association « *Val-de-Reuil scrabble* » d'un espace partagé dans les locaux de La Rencontre, tel que défini ci-dessus.
- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ci-annexée.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,**

- **Approuve** la délibération proposée par M. Cancalon.



**Délibération n° 8**

**REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES SYNDICATS, ORGANISMES, ASSOCIATIONS ...**

M. le Maire rappel au Conseil municipal que consécutivement aux élections municipales du 23 mars 2014, il a été procédé à la désignation des représentants appelés à siéger au sein des différents syndicats, organismes et associations, lors de la séance du 24 avril 2014.

En raison de la disparition de M. Daniel Moreau, il est nécessaire de désigner un représentant du Conseil dans certains des syndicats, organismes, associations où il devait siéger, selon le tableau ci-annexé.

Il est proposé, dans un premier temps, de désigner pour :

- Association YSOS – Suppléant – M. B. Cancalon
- Mission locale – Suppléant – Mme G. Deliencourt-Godefroy

Puis, selon le Code des Marchés Publics, « *il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier. Le renouvellement intégral de la CAO ne peut se faire que si la CAO est dans l'impossibilité de fonctionner conformément aux règles posées par le CMP* » :

- Commission d'appel d'offres – Titulaire – C. Coplo bascule Titulaire. Les suppléants montent d'un rang et demeurent à 4.

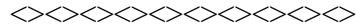
Même principe pour les commissions suivantes :

- Commission concession d'aménagement – Titulaire – B. Cancalon bascule Titulaire. Les suppléants montent d'un rang et demeurent à 4.
- Commission de délégations des services publics – Titulaire – N. Boudard bascule Titulaire. Les suppléants montent d'un rang et demeurent à 4.
- Commission consultative des services publics locaux. Les suppléants montent d'un rang et demeurent à 4.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,**

- **Prend acte** de la représentation du Conseil municipal, élus titulaires et suppléants, pour siéger au sein des syndicats, organismes et associations, telle que figurant dans le tableau qui restera annexé à la présente délibération.





## **QUESTIONS DIVERSES posées par M. Pascal Gébert**

### **1) Problèmes de voiries, problèmes avec le bailleur de la Rue Pique sou :**

Le logement : Le patrimoine habitat, rue Pique-sou, nécessite la rénovation des façades et des extérieurs.

Suite au diagnostic des façades, les travaux sont plus onéreux que prévu initialement. Il était nécessaire d'obtenir un diagnostic et d'avoir une analyse fine des pathologies et des solutions à apporter sur chacune d'entre-elles. La complexité des linéaires de façades, la diversité des matériaux les composants, la présence d'amiante probable sur certains passages entre bâtiments justifient cette étude préalable.

L'opération porte sur 51 logements répartis en groupes de 9 ilots. Les travaux porteront sur le remplacement des clins ou le réaménagement des bardages en terre cuite des façades des bâtiments ainsi que le remplacement des descentes d'eaux pluviales et des chéneaux abîmés.

La déclaration préalable de travaux a été déposée par Eure habitat au service urbanisme de la ville le 13 août 2014 et l'accord a été signifié au bailleur le 29 août. Les premiers matériaux sont en commande. Certains travaux de reprise des clins ou de renforts structurels ne pourront être effectués qu'à des périodes climatiques favorables (à partir du printemps 2015).

La durée globale du chantier est estimée à 10 mois à compter de l'ordre de service qui pourrait intervenir d'ici novembre.

La voirie : la partie la plus abîmée de la rue Pique-sou sera traitée en même temps que la voie de l'Épargne à l'été 2015 (chaussée, trottoirs, arbres).

### **2) Caméras de surveillance voie de l'Équerre, et du sens de circulation toujours non respecté :**

Caméra voie de l'Équerre : la caméra est prévue dans la tranche 3 du plan de vidéo protection. Les travaux sont programmés pour novembre prochain, pour une livraison en février 2015.

La 3<sup>ème</sup> tranche (10 caméras) va coûter 182 789€ H T soit 219 346 € TTC et le coût moyen d'installation d'une caméra compris entre 10 et 15 000€ en fonction des linéaires de raccordement.

Le prix unitaire d'une caméra sans support sans raccordement est de 2 580 €TTC

Circulation : à la sortie d'Europa Fitness de nombreuses patrouilles de police municipale (relayées par la Police nationale) exercent des surveillances discrètes et à différents moments de la journée très régulièrement. Ils n'ont pas pour l'instant eu l'occasion de dresser des procès-verbaux.

Concernant le sens unique, il est vrai que certains se trompent surtout quand ils sortent des commerces boulangerie, tabac, etc. Il y a peut être certains créneaux horaires à privilégier pour intensifier les contrôles. Un travail est en

cours entre services techniques et police municipale pour améliorer la signalisation.

**3) Des nouvelles du futur Centre commercial (dates début de travaux, type de commerces, noms des commerces retenus.....) :**

Souhait de l'installation d'un hypermarché et d'une vingtaine de commerces qui proposeraient des produits non disponibles actuellement sur la commune.

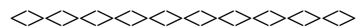
- 2<sup>e</sup> tour du dialogue compétitif : début octobre 2014
- 3<sup>e</sup> tour et validation du candidat retenu : novembre 2014
- Dépôt du permis de construire : 2<sup>ème</sup> trimestre 2015
- Instruction du permis : délai réglementaire de 6 mois
- Purge du permis et mise en place du chantier : 3 mois
- Lancement des travaux : 4<sup>e</sup> trimestre 2015
- Fin des travaux : début 2017.

**4) Ramassage des collecteurs de recyclage :**

Les containers de collecte de verre et de papier sont ramassés tous les lundis par Veolia, qu'ils soient pleins ou non. Pour les déchets recyclables des particuliers (sacs jaunes) et les déchets ménagés, le ramassage s'effectue tous les mercredis par camion bi-compartmentés. En ce qui concerne les déchets verts, l'enlèvement a lieu le vendredi.

En fonction des problèmes concrets soulevés par M. Gébert la Ville contactera le service propreté de la CASE.

M. le Maire invite M. Gébert à se rapprocher des services techniques de la ville pour évoquer les points de collecte qui nécessitent d'être régulièrement nettoyés.



Personne ne demandant plus la parole, M le Maire lève la séance à 22h00.

La secrétaire de séance

Le Maire  
Président de séance